



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 FEVRIER à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle du Conseil – 120, rue de l'Eglise à PAUCOURT, sous la Présidence de Monsieur LORENTZ Gérard, Maire.

Présents : Mmes et M. : BREMONT Jean Luc, DELAVEAU Caroline, HOUTEER Lucile, LAPEYRADE Simone, LORENTZ Gérard, MOREAU Guy, PARASKIOVA-ANTONINI Muriel, POTTIER Virginie, Mme TALENS Nathalie, TORREGANO David (arrivée 20 h 15).

Pouvoirs : CLERET Benjamin pouvoir à Lucile HOUTEER, SAILLARD François pouvoir à Muriel PARASKIOVA- ANTONINI.

Absents : M. ORUS PLANA Sébastien.

Madame PARASKIOVA ANTONINI Muriel remplit la fonction de secrétaire de séance.



#### Délibération n° 24-08

##### Budget primitif 2024

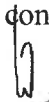
Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** approuve le budget primitif 2024 à hauteur de


- 811 819,00 € en recettes et dépenses de fonctionnement,
  - 986 125,37 € en recettes et dépenses d'investissement,
- Soit un total de dépenses et de recettes s'équilibrant à 1 797 944,37 €

Paucourt le 28 février 2024

<p>Le Maire de Paucourt, * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes à compter du 28 février 2024 * Informe que les présentes décisions peuvent faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>*</p>
<p>Le Maire  Gérard LORENTZ</p> 

Certifié conforme

  
Gérard LORENTZ,  
Maire



Affichage et publication électronique le 28 février 2024